



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RER : Ile-de-France

Question écrite n° 3532

Texte de la question

M Jean-Claude Mignon attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la priorité que représente la réalisation de la ligne D du RER de Orry-la-Ville jusqu'à Melun. A l'heure où l'Etat et la SNCF reorientent leur action en faveur de la sécurité des voyageurs et notamment sur le réseau Paris - Sud-Est si notoirement surchargé, il souligne l'urgence et la nécessité de la mise en œuvre de cette ligne. Il lui demande quelle suite il compte donner à ce dossier qui concerne la sécurité de milliers d'usagers.

Texte de la réponse

Reponse. - L'achèvement de la ligne D du RER fait actuellement l'objet d'une étude à un double point de vue. Cette réalisation permettra, d'une part, d'améliorer les déplacements par transports en commun sur l'axe qui traverse la région parisienne d'Est en Ouest. La ligne D, empruntant sur sa partie centrale le même itinéraire que la ligne A du RER, contribuerait partiellement à résoudre les problèmes de surcharge de la ligne A. Par ailleurs, la SNCF a engagé une réflexion approfondie pour améliorer la sécurité des circulations de trains. Les études entreprises dans ce cadre portent non seulement sur les problèmes humains et les automatismes, mais aussi sur les infrastructures. En ce qui concerne la banlieue Sud-Est, la réalisation de la totalité de la ligne D avec la construction d'un tunnel entre « Châtelet-les Halles » et « Gare de Lyon » présenterait l'intérêt de faire disparaître le cul-de-sac de la gare de Lyon. La gare de Lyon pourrait alors être exploitée comme une gare de passage : avec la réduction des durées de stationnement des trains en gare souterraine, les risques d'incidents et notamment de réception sur voie occupée seraient sensiblement réduits. Compte tenu de ces données, l'achèvement de la ligne D est donc susceptible d'être engagé au cours du Xe Plan.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3532

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2802